

Homélie pour la fête du bienheureux Basile-Antoine-Marie Moreau

20 janvier 2011 au Pavillon Saint-Joseph (Saint-Laurent)

Le 20 janvier 1873, les Marianites de Sainte-Croix du Mans étaient les premiers témoins de la mort du juste Basile-Antoine-Marie Moreau. Dépouillé de tout, y compris de l'œuvre à laquelle il avait consacré toute sa vie, il entra paisiblement dans le repos de Dieu. C'est l'entrée de notre bienheureux fondateur dans la lumière de la communion éternelle du Père du Fils et du Saint Esprit qui nous réunit ici ce matin. Cette communion des trois personnes divines était tellement importante pour lui qu'il s'est senti appelé à relever un énorme défi. Le défi de fonder une famille religieuse qui serait la traduction terrestre de cette union divine, à l'image de ce qu'avait été la sainte famille de Nazareth avec Jésus, Marie et Joseph.

Rêve ? Utopie ? Ou ouverture de ce que j'appellerais un horizon mystique dans lequel le père Moreau invitait ses fils et ses filles à entrer. Nous n'avons peut-être pas encore suffisamment creusé cette perspective mystique pour en arriver à mesurer un peu plus la profondeur de l'union qu'il souhaitait pour Sainte-Croix et dont la mission est loin d'être terminée. Quand nous regardons le monde qui est le nôtre, que de divisions, que de dissensions, que de conflits et même que de guerres ! Un monde tout aussi désarticulé qu'a été celui qu'a connu le père Moreau dans la période de l'après révolution dans la France du XIX^e siècle.

Si le père Moreau était là aujourd'hui, j'ose affirmer qu'il croirait plus que jamais que Sainte-Croix a un rôle à jouer dans ce monde-ci en traduisant justement dans sa façon d'être et de travailler cette union à laquelle nous convie l'amour de Dieu par la croix et la résurrection de Jésus ; une union à laquelle notre monde aspire profondément, même en cherchant paradoxalement la paix à travers des chemins trop souvent caractérisés par l'injustice qui sème la discorde et engendre la violence. La charte des droits humains de 1948 a posé des balises pour donner une chance à cette unité entre les nations, mais qui, dans les faits, demeure toujours un espoir trop souvent trompé. Ces points de repère des droits fondamentaux sont très importants, mais la source de l'union entre les humains se trouve ailleurs. Et n'est-ce pas là ce qu'a voulu dire haut et fort le père Moreau en fondant Sainte-Croix ?

Dans sa lettre n° 14 du 1^{er} septembre 1841 que le père Thomas Barrosse appelait volontiers la grande charte de Sainte-Croix, le père Moreau traite justement de l'union des trois sociétés en Sainte-Croix et c'est dans ce contexte qu'il utilise l'extrait de la lettre aux Philippiens que nous avons entendu proclamer tout à l'heure. C'est un des textes scripturaires importants utilisé par le père Moreau. Je cite ce passage clé de cette lettre du 1^{er} septembre 1841 : *...il doit y avoir entre les prêtres, les frères et les sœurs conformité d'intérêts, de sentiments et de volontés de manière à ne faire qu'un entre nous à peu près comme le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne font qu'un, suivant cette touchante prière du Sauveur pour ses disciples et leurs successeurs. « Qu'ils soient un entre eux, ô mon Père ! comme vous et moi ne sommes qu'un. » Ce qui m'engage à vous dire, mes chers fils en Jésus-Christ, comme l'apôtre aux Philippiens : « Si une exhortation faite au nom de Jésus-Christ peut faire impression sur vous, si l'amour que je vous porte peut toucher vos cœurs, s'il y a entre nous quelque union d'esprit, si vous avez pour moi quelque sentiment d'affection, et si vous compatissez à mes peines, rendez donc ma joie parfaite en ayant tous les mêmes sentiments, la même charité, n'étant tous qu'un cœur et qu'une âme, ne faisant rien par*

esprit de contention et par vaine gloire mais, par une sincère humilité, plaçant toujours les autres au-dessus de vous-mêmes et oubliant vos propres intérêts, pour ne vous occuper que de ceux des autres. »

Ce texte de saint Paul se fait l'écho des paroles de Jésus relatées par saint Matthieu dans l'extrait de l'évangile que nous venons d'entendre. Jésus précise les exigences auxquelles doivent répondre tous ceux et celles qui veulent être ses disciples et le suivre pour vivre avec lui le passage de la mort à la vie.

Dans le chapitre 16 de son évangile dont est tiré l'extrait que nous avons entendu, saint Matthieu met à la suite l'un de l'autre la première annonce que Jésus fait de sa passion à ses apôtres avec la réaction de Pierre qui s'offusque à l'idée que Jésus passe par la torture et la mort et les conditions que Jésus pose à celles et ceux qui désirent le suivre : prendre sa croix et marcher à sa suite. En faisant cela, saint Matthieu met en contraste deux attitudes que l'on rencontre encore facilement dans notre culture actuelle : d'une part, la difficulté et même le refus d'accueillir la souffrance comme chemin de croissance et de don de soi-même — on n'a qu'à penser ici à tout ce débat autour du thème : mourir dans la dignité, qui évoque pour cela le recours à l'euthanasie et à la mort assistée — et, d'autre part, les élans de générosité et de don de soi qui poussent des personnes à littéralement donner leur vie au service des autres en bravant le danger avec courage et détermination.

Dès le début de l'existence de Sainte-Croix, le père Moreau reconnaissait que la croix faisait partie de la vie au service du Royaume de Dieu. Dans sa lettre circulaire du 8 janvier 1841, en référence aux fondations en Algérie, première mission hors de la France, il écrivait : *L'arbre de la croix est planté dans la terre qu'habitent nos dignes confrères... Mais ils savent manger les fruits de vie qu'il porte et, s'il plaît à Dieu de les maintenir dans les admirables dispositions où ils ont été jusqu'ici, ils ne goûteront point la mort, les fruits que produit la croix ayant la vertu qu'avait le fruit de l'arbre de vie planté dans le paradis terrestre. Oh ! qu'il est peu d'âmes qui veuillent se nourrir de ces fruits à cause de leur amertume présente et dès lors qu'il y en a peu qui aient la véritable vie.*

Cet élan missionnaire qui a marqué les toute premières années de Sainte-Croix est toujours bien vivant. Deux exemples bien concrets de cette réalité sont présents à notre célébration d'aujourd'hui. C'est dans la continuité d'une réponse à un appel dans ce sens-là que sœur Thérèse Crépeau repart ce soir pour le Bangladesh. Et au Burkina Faso, deux jeunes femmes font aujourd'hui même leur profession en Sainte-Croix. Nous les portons toutes les trois dans notre prière.

Dans une autre lettre circulaire, datée du 19 juin 1848 où il aborde encore cette réalité de la présence de la croix dans nos vies, le père Moreau parle de *l'avantage inestimable de devenir de plus en plus « conformes à l'image de ce divin crucifié »*.

Cette conformité à Jésus Christ est centrale dans la spiritualité que le père Moreau nous a léguée. En célébrant ce matin celui qui est à l'origine de notre famille religieuse, nous réaffirmons reconnaître que notre fondateur a ouvert pour nous un chemin de sainteté : un chemin qu'il a d'abord parcouru jusqu'au bout et un chemin que saint frère André et la bienheureuse Marie-Léonie nous invitent à leur tour à parcourir dans la confiance en la Providence de Dieu. En

célébrant cette eucharistie ce matin, nous rendons grâce au Seigneur aussi pour sa présence dans ces appels missionnaires qui donnent des mains et des pieds à la mission d'évangélisation qui est au cœur de l'existence de notre famille religieuse. Que le bienheureux père Moreau continue de veiller sur ses filles et ses fils en Sainte-Croix où qu'ils soient à travers le monde !